

VILLE DE COURRIERES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de décembre à 18 h, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la vice-présidence de Monsieur Charly MEHAIGNERY en suite de convocations envoyées le cinq décembre deux mil vingt-trois.

Etaient présents : Charly MEHAIGNERY, Carole LESAGE, Olivier VERGNAUD, Frédérique THIBERVILLE, Maria FANION, Mourad OULD-RABAH, Anne-Sophie DELCROIX, Daniel MILLAN, Mireille DELECOLLE, Josiane DARLEUX, Micheline VERGNAUD, Thomas VANSPEYBROECK (directeur Général des services), et Elodie DERAEDT (Directrice du CCAS).

Etaient absents : Christophe PILCH, Monique ZEROULOU, Christine FROGET, Pauline MANIER, Patricia ROUSSEAU, Sébastien DEBETHUNE.

**2023/47 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE
PROJET « CULTIVER LE LIEN »**

Monsieur le Vice-Président expose à l'Assemblée l'objectif du projet « Cultiver le lien » : il s'agit de s'inscrire dans une action de transition écologique et de développement durable.

Ce projet né de plusieurs constats croisés : le constat indéniable d'une situation alarmante sur le plan de l'environnement, l'exposition plus importante des publics défavorisés au changement climatique.

A l'échelle de la commune de COURRIERES, le CCAS constate un accroissement de la situation de précarité, davantage sur le quartier du Rotois. Les habitants font appel au CCAS afin de lui venir en aide dans le cadre des secours d'urgence. La fréquentation de l'épicerie sociale augmente (164 personnes en plus en 2023), de même que la demande d'inscription au service "produits frais". Cependant, les équipes constatent un besoin d'éducation à l'alimentation en lien avec la méconnaissance de certains produits distribués et des bienfaits sur la santé. Enfin, l'ABS démontre une santé fragile des habitants. Ce projet s'inscrit également dans les objectifs du projet de PAT (Plan Alimentaire Territorial) à l'échelle de la CAHC.

Le projet « Cultiver le lien » porte sur la parcelle de jardin partagé qui sera disponible dès 2023 dans le quartier de la Louisiane. Il vise à promouvoir les bienfaits d'un jardinage raisonné et participe à l'amélioration du cadre de vie en proposant un espace de détente, de convivialité, de respect de la nature et de l'environnement. Cet espace permettra aux personnes de cultiver un espace commun, avec pour objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives diverses.

Ce jardin participatif est pensé comme un outil au service du lien social. Le public du quartier prioritaire de la ville serait amené à se rendre de manière régulière sur le terrain du jardin qui est situé dans le quartier de la Louisiane, accessible à pieds en 10 minutes depuis le quartier du Rotois.

Créer des liens entre ces deux quartiers permet la rencontre des populations qui n'ont pas pour habitude d'échanger. Le projet a pour objectif de créer la rencontre entre un public d'âge différent (rencontre intergénérationnelle), de milieu social différent et de genre différent (permettre aux femmes d'habiter l'espace public également).

Ces connexions entre habitants permettent de favoriser le vivre ensemble, la connaissance de l'autre et sa meilleure acceptation, le soutien, l'aide, la solidarité mais aussi la confiance en soi dans la mesure où chacun peut prendre conscience de ce qu'il a à apporter au projet.

Le 21/12/2023

Les ateliers viendront d'ailleurs mettre en avant les compétences et capacités de chacun dans des domaines différents (les techniques de jardinage, la culture des fruits et légumes anciens, les compétences les informations...).

Le CCAS souhaite solliciter une subvention dans le cadre des contrats de ville afin de financer les actions sur le terrain, l'apport technique de professionnels en jardinage par exemple mais également les différents ateliers qui seront proposés sur place afin de faire vivre le lieu (fêtes pour l'entrée dans les différentes saisons de l'année, soupe populaire, accueil des enfants de la commune pour différents ateliers liés à la biodiversité et à l'environnement...).

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après avoir entendu l'exposé de son Vice-Président, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention dans le cadre des contrats de ville et un financement de 5 000 € sur un montant global de l'action de 24 594,12 € (dont 19 594,12 € de valorisation des postes des professionnels du CCAS qui interviendront dans le cadre de cette action / les subventions des contrats de ville n'ont pas vocation à financer les postes des agents).

DECIDE de l'autoriser à signer tous les documents administratifs afférents à l'obtention et l'encaissement de la subvention Politique de la Ville qui sera inscrite au budget.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de membres présents :	11
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Votes favorables :	11
Votes défavorables :	0
Abstentions :	0

Publié au recueil des actes administratifs du CCAS ce jour.

Affichée le :

21/12/2023

Fait et délibéré en séance du 13 décembre 2023

Le Président,

Christophe PILCH.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président,

Charly MEHAIGNERY.

Voies de délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.